

Droits d'inscription

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Le conseil d'administration de l'École supérieure d'art et de design TALM fixe annuellement le montant des droits d'inscription. La délibération n° 694-2024 votée en date du 19 février 2024 est accessible sur esad-talm.fr/admission.

	CYCLE 1	CYCLES 2 ET 3
Élève non boursier et non boursière originaire de pays de l'Union européenne	720 €	800 €
Élève boursier ou boursière : échelon 7	339 €	
échelon 6	361 €	
échelon 5	368 €	
échelon 4	385 €	
échelon 3	405 €	
échelon 2	425 €	
échelon 1	449 €	
échelon 0 bis	467 €	
Élève originaire de pays hors Union européenne	1100 €	
Élève en année de césure	250 €	
Élève en année de professionnalisation	250 €	

Sur ces droits d'inscription, les candidats qui intègrent TALM *via* le concours d'entrée ou une commission, devront verser 150 € courant juin pour confirmer leur inscription. Le solde sera à régler au moment du dépôt du dossier d'inscription.

Les droits d'inscription 2025-2026 et 2026-2027 sont renseignés dans la délibération n° 694-2024, accessible sur esad-talm.fr.

CONCOURS D'ENTRÉE

Les frais de dossier pour le concours d'entrée organisé en 2024 s'élèvent à 55 € par concours. Aucun remboursement ne sera accordé et ce, quand bien même la candidate ou le candidat se désisterait au préalable et/ou ne participerait pas au concours.

CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

À titre indicatif, pour l'année 2023-2024, la CVEC s'élevait à 100 €. Les élèves bénéficiant des bourses du CROUS sont exonérés de la CVEC.